

**Déclaration liminaire CAP locale n° 1, 2 et 3 du 30/6/2015
Appels sur les évaluations 2015 (gestion 2014)**

Madame la présidente,

Nous ne pouvons ouvrir ces CAPLocales sans souligner le contexte et l'environnement dans lesquels elles se déroulent.

Sans occulter les difficultés générales du pays, nous constatons qu'à la DGFIP, la mise en œuvre de la revue des missions et les orientations nées de la démarche stratégique ont des impacts forts sur nos missions, nos structures et nos emplois.

Depuis plus de 10 ans notre administration a été placée sous les fourches d'une machine à broyer le service public et les fonctionnaires. Plus de 30000 suppressions d'emplois altèrent la qualité de nos missions et du service rendu aux usagers.

Le constat est affligeant :

- Une charge de travail qui ne cesse de croître.
- Un service qui fait pression sur la qualité des missions faute de moyens.
- Une complexité fiscale qui demande une forte technicité, technicité qui n'est plus reconnue par notre propre administration.

Le manque de moyens frappe tous les services, toutes les missions. La dématérialisation ne peut être la réponse à tout. Les tensions sont de plus en plus vives dans les services.

Pour Solidaires Finances Publiques cette casse de la DGFIP doit cesser immédiatement.

Solidaires Finances Publiques exige l'arrêt des suppressions d'emplois et qu'un plan de recrutement à la hauteur des enjeux soit rapidement mis en œuvre.

Pour Solidaires Finances Publiques toutes les missions de la DGFIP doivent être qualifiées de prioritaires. Les services, tous les services, doivent bénéficier des moyens adéquats à leur bonne réalisation.

Les conditions de vie au travail se détériorent au quotidien pour l'ensemble des agents. La pression est continue et cela sans la moindre reconnaissance :

- gel du point d'indice depuis 2010,
- gel des primes,
- plans de qualification en berne,
- pouvoir d'achat qui se dégrade inexorablement, etc...

Tel est le constat non pas pessimiste mais simplement et banalement lucide de la dérive de la DGFIP. Si on souhaitait démobiliser les agents de notre administration on ne s'y prendrait pas autrement.

S'agissant de ces CAPLocales, Solidaires Finances Publiques réaffirme son opposition aux dispositions des différents décrets parus depuis avril 2002.

L'entretien professionnel annuel contribue à la perte de repères des agents, à une remise en cause de leurs compétences et de leur savoir-faire.

Ce système est malheureusement fondé trop souvent sur une mise en concurrence des agents entre eux, sur la performance individuelle organisée dans un cadre contractuel et individualisé.

Solitaires Finances Publiques revendique :

- une répartition non contingentée des réductions d'ancienneté,
- la mise en place d'un entretien annuel collectif en remplacement de l'entretien individuel.

Solitaires Finances Publiques réaffirme :

- son refus de toute forme de contractualisation des fonctions.
- son attachement à ce que les agents aient des éléments de repère au regard de leurs acquis professionnels et ce durant toute leur carrière.

Ce dernier point nous conduit à évoquer le tableau synoptique et les appréciations en lien avec les acquis de l'expérience professionnelle. Pour Solitaires Finances Publiques, le tableau synoptique doit permettre aux agents d'avoir tout au long de leur carrière une vision synthétique, objective et précise de leur valeur professionnelle. Nous constatons que trop de profil croix sont en décalage avec la réalité des connaissances et des compétences des agents.

Le décret prévoit la possibilité d'attribuer 90 mois pour 100 agents. La DGFIP a ventilé ces 90 mois en octroyant 1 mois pour 50% des agents et 2 mois de réduction pour 20% d'entre eux instaurant de fait par la notion de mérite, une concurrence entre les agents.

Pour Solitaires Finances Publiques le volume de 70% d'agents pouvant obtenir une réduction d'ancienneté n'est pas suffisant par rapport au niveau de technicité de ceux-ci.

Notre opposition au décret du 28 juillet 2010 modifié repose sur la mise en œuvre du recours hiérarchique obligatoire. Pour Solitaires Finances Publiques ce processus n'apporte rien de plus aux agents. Il est trop souvent un frein à la saisine des CAPLocales.

Solitaires Finances Publiques exige sa suppression, ce système étant trop lourd et chronophage.

Il existe encore de trop nombreux dysfonctionnements sur Eden RH (redescende des données, phases d'accusé de réception...). Nous réitérons notre demande visant à revoir l'ergonomie du système.

Les élus de Solitaires Finances Publiques attendent de la transparence quant à l'utilisation des DKM et réaffirment que tous les agents, quelque soient leur service d'affectation, doivent être traités à l'identique.

Nous vous demandons la communication des réserves de 1 mois et de 2 mois prévues pour ces CAPLocales.

Solitaires Finances Publiques demande que toutes les réductions d'ancienneté conservées en prévision de cette CAPL soient utilisées.

Les élus regrettent que pour la campagne 2014 de nombreuses réductions n'aient pu être attribuées faute d'appels.

Solitaires Finances Publiques réaffirme que l'attribution de DKM participe à l'amélioration du pouvoir d'achat des agents, c'est pourquoi, tous les agents doivent en bénéficier et toutes les marges doivent être distribuées à l'issue de la campagne 2015. Nous ne pouvons accepter que des économies budgétaires déguisées se fassent sur le dos des agents au travers des DKM.

Solitaires Finances Publiques attend de ces CAPLocales un examen attentif des situations évoquées avec à la clé l'attribution de réduction d'ancienneté et des décisions favorables en matière de modifications des appréciations littérales et de profil croix du tableau synoptique.